Dans un de nos précédens numéros, nous avons parlé, d'après notre correspondant de Rhôdes, d'un acte de baraterie qui venait d'être commis dans ces parages. Voici les détails que notre correspondant avait promis de nous donner sur ce crime :

« Rhôdes, le 14 novembre 1851.

« Le capitaine cassiotte *Michele di Giorgio Roccumà*, commandant le brick l'*Architratighos*, sous pavillon ottoman, avait complété à Chypre, un chargement composé de différens articles, tels que caroubes, coton et laines ; après quoi, il s'éloigna de la même île pour aller mouiller dans le port de Château-Rouge. Pour quel motif? On l'ignore, attendu qu'il était destiné pour Trieste et Gênes. Après quelques jours de station dans le port de l'île précitée, l'*Architratighos* vint jeter l'ancre dans notre rade, d'où il repartit presqu'aussitôt pour un des ports de la côte d'Anatolie, sous prétexte d'y faire sa provision d'eau ; mais dans cette dernière traversée, ce navire ayant rencontré un bâtiment cassiotte également sous pavillon ottoman, le capitaine Roccumà transborda dans le nouveau brick une partie de son chargement. Cela exécuté avec la dexterité qui caractérise les capitaines cassiottes en pareilles matières, le patron de l'*Architratighos* alla dans sa patrie achever la vente des marchandises qu'on lui avait confiées, et consomma l'œuvre de sa criminelle industrie en faisant sombrer son navire dans les eaux de Stampalie.

A cette nouvelle, comme ces différentes marchandises avaient été assurées mi-partie à Trieste et à Gênes, les vice-consulats d'Autriche et de Sardaigne de notre île expédièrent immédiatement des délégués sur les lieux, qui parvinrent à se saisir presque de la totalité du chargement qu'ils firent transporter à Rhôdes, où il se trouve actuellement pour compte des assurances précitées.

« La goëlette autrichienne de guerre *Arethusa* se trouvant alors à Rhôdes, appareille aussitôt pour Stampalie, mais on ignore ce qu'elle est parvenue à faire vis-à-vis des coupables ; tout ce qui est à notre connaissance à l'heure qu'il est, c'est que le capitaine Roccumà, à la vue de cet armement, prit la fuite avec tout son équipage, sur un bateau de cabotage.

Ainsi que nous l'avons annoncé dans notre précédent numéro, d'après notre correspondant de Syra, la seconde session du parlement hellénique a eu lieu le 13 de ce mois. Voici le compte-rendu que fait de la première séance le *Courrier d'Athènes* du 17 novembre :

« La première session des Chambres a été close et la seconde ouverte à deux jours d'intervalle. Tout s'est passé le plus simplement et le plus tranquillement du monde. Les ministres se sont présentés, et ont lu les ordonnances de clôture et d'ouverture. Voilà tout. Point d'apparat, point d'ostentation, point de bruit, point surtout de discours de la couronne. En cela le ministère a montré un certain tact. Le silence est ce qui convient le mieux à sa situation. En effet, qu'aurait-il pu annoncer? Est-ce que le brigandage ne continue pas à désoler le pays? Est-ce que la dette étrangère grossit d'année en année? Est-ce que les finances ne sont pas dans un très mauvais état? Est-ce que l'avenir ne se présente pas sous les couleurs les plus sombres? Mais indépendamment du malheureux état où se trouvent le pays et l'administration, le ministère avait encore une autre raison non moins puissante pour se taire. Cette seconde raison, c'est sa nullité. Tout le monde sait que le cabinet n'a ni capacité, ni principes, ni idées, ni volonté propre. Des-lors, qu'aurait il pu dire? quel programme aurait-il pu tracer ? L'année dernière, il demanda et obtint deux budgets; c'était, disait-on, pour mettre à jamais un terme au régime si anormal des crédits provisoires, pour imprimer au service une marche plus sûre et plus régulière et pour affranchir l'administration de la tutelle parlementaire. Nous voilà arrivés à la fin de l'an 1851 sans que le budget de 1852 ait été, nous ne disons pas voté, mais même présenté aux chambres. Qui a empêché le ministère de préparer et faire voter à temps le budget de 1852? Est-il si difficile en Grèce de dresser un budget? Les budgets de tous les ans n'ont-il pas une grande conformité entr'eux? Ne reposent-ils pas tous presque sur les mêmes bases? Les différences ne sont-elles pas peu importantes et, en tout cas, faciles à constater ?

» La session qui vient d'expirer a duré un an entier; elle a été stérile en résultats, ruineuse pour les contribuables. Nous souhaitons du fond de notre cœur que celle qui vient de s'ouvrir soit différente. »

Notre correspondant d'Athènes nous écrit en date du 17 de ce mois:

« Le gouvernement grec a répondu à la note qui a été adressée par le gouvernement anglais aux cabinets de Paris et de St. Petersbourg sur l'état déplorable de la Grèce. Cette réponse, qui a été faite par M. Paikos, ministre des affaires étrangères, et non par le sénateur Privilegio qui a été fait de charger de sa rédaction, tout en confirmant un état de choses qu'il est impossible de nier, l'attribue, dit-on, aux conditions dans lesquelles se trouve placé le pays. Belle réponse ! Si. de Lepalisse n'aurait pas mieux dit.

« M. Nicludoff, premier secrétaire de la légation de Russie en Grèce, et porteur de cette réponse, se rend à Constantinople par le bateau-vapeur autrichien, en qualité de courrier de cabinet auprès de l'ambassade russe. »

Hier, le conseil des ministres s'est réuni chez Réchid pacha, sous la présidence de ce haut dignitaire.

Par ordonnance impériale, en date du 20 de ce mois :

Abdul-hak efendi, capoudji-bachi de S. M. le Sultan, est nommé gouverneur civil de la ville sainte de Médine.

NOUVELLES DIVERSES.

— Vendredi dernier, S. M. le Sultan, accompagné de sa suite ordinaire, s'est rendu à la mosquée de l'Ecole militaire, et y a assisté à la prière du midi.

— Mercredi dernier, sir Stratford Canning, ambassadeur d'Angleterre, s'est rendu à l'hôtel du Grand-Vézir, à Constantinople, et a eu une conférence avec ce haut dignitaire.

— Le même jour, M. le marquis de Lavalette, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République française, s'est rendu chez le ministre des affaires étrangères, et a eu une conférence avec ce haut fonctionnaire.

Ce matin, M. de Lavalette s'est encore rendu chez Aali pacha dans le même but.

On suppose que ces conférences ont trait à la question des lieux saints, dont le Président de la République parle en langage très mesuré dans le message qui a été lu le 4 novembre à l'Assemblée législative de France.

— Vendredi dernier, M. de Lavalette a quitté, avec madame la marquise de Lavalette et le personnel de la légation, sa résidence d'été de Thérapia, pour aller habiter le palais de France à Péra.

— Le lendemain, M. Titoff, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Russie, a quitté, avec le personnel de sa légation, sa maison de campagne de Buyuk-déré pour aller habiter sa résidence d'hiver à Péra.

— M. le baron de Bourqueney, chargé d'affaires de Prusse, a quitté déjà depuis quelques jours son habitation d'été pour habiter celle d'hiver.

— Nous avons annoncé dans notre précédent numéro que le capitan pacha, qui s'était rendu à Ismid pour y inspecter les travaux et assister à la mise à l'eau d'une *frégate*, était de retour. Cette opération ayant dû être différée pendant que le capitan pacha se trouvait à Ismid, il a son retour il envoya Réghioub pacha, président du conseil de la marine, et Réfik bey, membre du dit conseil, pour surveiller les travaux de la mise à l'eau, qui a complétement réussi. Cette frégate qui a reçu le nom de *Sauki-Zafer*, est arrivée hier à Constantinople, remorquée par la frégate à vapeur le *Fézzi-Bahri*, à bord de laquelle se trouvaient Réghioub pacha et Réfik Bey.

— Vendredi dernier, le paquebot de l'Etat l'*Esseri-Hair* s'est rendu à l'île de Halki, où l'école impériale de marine va être incessamment ouverte par les soins du grand-amiral Méhémet-Ali pacha, et a transporté tout le matériel nécessaire à l'installation des élèves. Ali pacha, un des officiers supérieurs de l'amiral, était à bord et présidait par ordre du capitan pacha à l'installation de tout ce qui était nécessaire à l'Ecole.

— Un memorandum, dont nous donnerons la traduction dans notre prochain numéro, vient d'être remis aux chefs de mission pour qu'ils aient à prévenir les sujets de leurs gouvernemens que le port d'armes de toute sorte est prohibé.

— Par suite d'une décision de la S. Porte, il vient d'être émis des *caïmés* de 10 Piastres qui ne portent pas d'intérêt. Par cette mesure, le gouvernement impérial rend un véritable service au public, et allège en même temps les sacrifices du trésor impérial.

— On nous écrit de Rhôdes, sous la date du 11 de ce mois :

« Notre gouverneur général a quitté cette résidence le 31 dernier, à bord du pyroscaphe ottoman *Tubari-Bahri*, pour visiter les îles de Chio et de Metelin, comprises dans sa juridiction ; à l'embarquement de Halil pacha, la forteresse a fait entendre le salut d'usage. Le mudir est de retour, ayant été chargé de la gérance de ce gouvernement-général.

— On nous écrit de Beyrouth, sous la date du 11 novembre :

« Méhémet pacha, général en chef de l'armée d'Arabie, et Méhémet pacha, nouveau gouverneur-général de la province de Séyda sont arrivés le 31 du mois dernier sur la frégate à vapeur de l'état le *Médjidié*. A son arrivée, le général en chef est parti pour Alep, d'où il se rendra à son poste à Damas.

» Le 3 ce mois, Wamik pacha est parti sur le *Médjidié*, entouré des marques de la faveur de Sa Majesté Impériale, ministrés.

» Le 4, le nouveau muchir fit la lecture du firman impérial de nomination qui a été annoncée par une salve de 21 coups de canon. Tout le corps consulaire s'est empressé d'aller présenter ses félicitations au nouveau gouverneur-général, et le gouverneur n'a pas tardé à rendre la visite aux représentans des puissances amies avec la politesse qui le caractérise. Le nouveau muchir est un homme fort distingué, sous tous les rapports. Il est doué de toutes les qualités qu'exige sa haute mission.

— Bayreddin pacha, ex-gouverneur-général de Bosnie, a quitté Travnik il y a une quinzaine de jours et ne tardera pas d'arriver à Constantinople.

— On nous écrit d'Alep, en date du 5 novembre :

« Méhémet pacha, général en chef de l'armée d'Arabie, est attendu d'un moment à l'autre. Osman Nouri pacha, qui le remplace à Alep, est arrivé. Kérim pacha lui a remis la direction des affaires, et ce vieux et brave général doit se rendre à Yourdah pour y régularisation la marche de l'administration et assoir l'ordre sur de solides bases. Un plus grande partie de ce pays a déjà offert volontairement son contingent de recrues.

» M. Lesseps, consul de France, a quitté Alep pour se rendre à Constantinople, voie de Beyrout, et de là à Paris en vertu d'un congé de son gouvernement.

» A l'exception de Ferhad bey, du colonel Osman Nouri bey et de trois autres, tous les internés musulmans, et à leur tête le général Kmety, ont demandé leurs passeports pour se rendre en Angleterre et aux Etats-Unis d'Amérique. »

— On lit dans les journaux de Vienne du 4 de ce mois :

« Arif éfendi, ambassadeur de Turquie près la cour de Vienne, a quitté sa résidence d'été de Baden pour revenir habiter la capitale.

» M. le baron de Bruck, fils aîné de l'ancien ministre du commerce, a été nommé chancelier du consulat d'Autriche à Alexandrie et est parti pour sa destination, il y a quelques jours. »

— Ainsi que nous l'avions annoncé dans un de nos précédens numéros, les six chevaux arabes donnés en cadeau par le Sultan au président de la République française et au quels S. M. en a joint deux autres d'un grand prix, ont été embarqués mercredi dernier sur le bateau à vapeur français de station l'*Ajaccio* qui les débarquera à Marseille; de là ils seront conduits à Paris.

— Le paquebot à vapeur français des Messageries Nationales le *Scamandre*, qui devait arriver le 22 à relardé d'un jour, perdu à Smyrne où il a été mis en quarantaine vu la nature de sa patente de Malte. Après ce que nous avons pu apprendre, l'île de Malte avait été déclarée en état de suspicion, à causé du débarquement d'un passager arrivé d'Egypte par un navire de guerre anglais, et comme le *Scamandre* était parti la veille du jour où la quarantaine devait expirer, la patente qu'il avait dû viser à Malte portait la désignation de l'état de suspicion. C'est pour cela que le *Scamandre* a été mis en quarantaine à Smyrne et ici jusqu'à demain matin. Le paquebot pourra donc repartir demain en libre pratique et se charger, comme à l'ordinaire, de groupes, marchandises et passagers. Le service des dépêches n'a pas été interrompu.

— Le dernier bateau à vapeur de Galatz, qui était attendu mardi dernier à Constantinople, n'y est arrivé que samedi.

— C'est lundi, 17 novembre, que la navigation à vapeur entre Vienne et Pesth devait être fermée, par le dernier départ de Vienne pour cette dernière ville. Entre Pest, Semlin et Orsova, les voyages auront encore lieu pendant quelque temps. Le dernier départ pour les principautés et Constantinople devait avoir lieu le 22 : c'est demain mardi que partira de Constantinople le dernier bateau pour le Danube.

— Le bateau à vapeur autrichien *Austria*, arrivé samedi dernier de Beyrouth, avait à bord 195 soldats.

— Mardi de la semaine dernière, est arrivé à Constantinople le régiment de génie qui était, depuis quelques mois, employé aux travaux de réparatiuns des fortifications du Danube.

— Mercredi dernier, les différens postes de la capitale ont été renouvelés et les corps de garde changés ; c'est ce qui explique ce mouvement de troupes que tout le monde a pu remarquer dans les rues de Constantinople.

— On lit dans le *Corriere Italiano* de Vienne du 11 novembre la nouvelle suivante empruntée à l'*Osservatore Dalmato* du 14 courant :

« Depuis l'époque où l'étendard ottoman flotte sur la Bosnie et l'Herzegovine, les cérémonies du culte chrétien étaient célébrées sans pompe, ordinairement pour l'accompagnement au cimetière des dépouilles mortelles des chrétiens. Mais depuis que le gouvernement impérial a proclamé dans tout l'empire la tolérance religieuse, et a déclaré libre l'exercice du culte, les chrétiens de cette province ont désiré de faire cesser l'ancien état de choses. Ainsi à la mort d'un chrétien qui eut lieu le 26 octobre dernier à Mostar, les cérémonies funèbres eurent lieu avec toute la pompe prescrite par le rite, à la demande du vice-consul d'Autriche. M. Valetich, et avec l'autorisation gracieusement accordée par Ismaïl pacha, gouverneur de l'Erzégovine. Les derniers honneurs ont été rendus au défunt et les dernières prières ont été dites publiquement au milieu d'un grand concours d'habitans de Mostar, parmi lesquels on remarquait le vice-consul autrichien, accompagné des employés du consulat et de ses nationaux. »

— On nous écrit des Dardanelles le 20 novembre :

« Depuis samedi dernier le vent du sud souffle avec violence. Les trois pyroscaphes arrivés dimanche matin, 16 du courant, aux Dardanelles ont eu à souffrir plus ou moins de retard. Le bateau à vapeur français l'*alexandre* ne s'est mis en route pour Smyrne, que dans la soirée du 17, ainsi que le pyroscaphe autrichien *Asia*. Le bateau ottoman le *Médari-Tidjaret* qui dessert la ligne de Salonique, arrivé seulement le 16, a chauffé dans la soirée du même jour, mais le lendemain matin, il a regagné le port. L'autrichien *Wien*, desservant la même ligne, est parti d'ici le 17 au lieu du 16, mais arrivé au Mont-Athos il a été obligé de rebrousser chemin jusqu'au Dardanelles où il se trouve encore en ce moment.

« Nous avons à signaler plusieurs sinistres en mer, dans la journée du 16 et dans celle du 17. Le brick grec *Anexartitos*, commandé par le capitaine Demetrio Tuoofis, chargé de blé, pour le Pyrée, fut jeté sur la côte de Roumélie en face de Nagara, et le brick grec *Petrino*, commandé par le capitaine Milanovich, chargé de marchandises diverses et venant de Marseille, fut jeté sur la côte d'Asie, aux Taches-Blanches. L'un et l'autre de ces bâtiments purent se sauver, après avoir souffert des avaries considérables, et surtout le dernier, qui a été obligé de jeter en mer une grande portion de son chargement.

« Le trois mâts sarde le *Buon Cittadino*, qui avait fait côte sous Troie, est parvenu à se soulever après avoir déchargé une grande partie de son chargement qui se composait de charbon de terre, et souffert des avaries considérables. Le capitaine Bava, qui avait déjà abandonné ce navire, en a repris le commandement par ordre supérieur, pour ne pas le laisser perdre totalement, et avec l'aide combiné des pompes et des plongeurs, il est parvenu à conduire son navire jusqu'au port de Ténédos, où quelques réparations ont été faites, et de là il est arrivé aux Dardanelles, le 19, où il se trouve actuellement. »

— Jeudi dernier, dans la soirée, un accident est arrivé à un des moulins de la poudrière de Macri-Keuï; il a sauté, sans qu'on sache comment le feu à pu embraser la poudre qu'on y manipulait, et l'homme qui y travaillait a été tué. Une commotion assez forte a ébranlé les lieux environnans, sans causer heureusement aucun accident.

— La semaine dernière, plusieurs Croates s'introduisirent pendant la nuit dans une maison européenne à Sarié-Kioï. Ils y trouvèrent un domestique endormi ; et l'un d'eux armé d'un pistolet et d'un couteau, le garda jusqu'au moment où se réveillant en sursaut, il voulut donner l'alarme; le Croate le menaça de son arme et le recouvrit avec sa couverture; le domestique profitant d'un instant où le Croate était un peu occupé, s'élança hors du lit et saisit le couteau qui lui coupa la main. Les autres voleurs arrivèrent et blessèrent profondément à la tête le pauvre domestique; mais l'alarme avait été donnée, et l'on s'est emparé le lendemain de 3 Croates qui ont été conduits au Zapté; l'un d'eux cependant est parvenu à s'échapper.

— On assure que l'individu soupçonné du crime d'assassinat commis aux Petits Champs-des-Morts sur la personne de l'Hellène dont nous avons parlé dans notre précédent numéro, a été mis en état d'arrestation.

— Dans la nuit de jeudi à vendredi, à Galata, deux Grecs, en état d'ivresse, se prirent de querelle pour un motif futile, et l'un d'eux fut frappé d'un coup de couteau. Des cavass arrivèrent sur ces entrefaites, et se saisirent de l'assassin qu'ils conduisirent au Vaïvode. La victime a succombé avant-hier.

NOUVELLES D'EUROPE.

FRANCE.

(Paris, 9 novembre.)

L'Assemblée Législative a repris le 4, le cours de ses travaux, interrompus depuis trois mois. M. le président Dupin occupait le fauteuil. Le scrutin, auquel il a été procédé pour constater le nombre des membres présens, a rempli la première partie de la séance. Le résultat du scrutin n'a pas été proclamé; mais rarement l'Assemblée avait été plus nombreuse. La physionomie de cette première séance était calme et digne. Le sentiment qui paraissait dominer était celui de la réserve et d'une attente froide et recueillie.

Après l'appel nominal, le président a donné la parole au nouveau ministre de l'intérieur, M. de Thorigny, qui a lu le Message adressé par le Président de la République à l'Assemblée. Ce document, dont la lecture a duré plus d'une heure, a justifié tout ce qu'on avait annoncé d'avance. Sur la partie politique, il se réduit à deux points essentiels : il propose l'abrogation pure et simple de la loi du 31 mai; il annonce l'intention de persister dans la politique d'ordre et de résistance à l'anarchie, que la majorité parlementaire a soutenue et consacrée depuis trois ans.

En proposant le retrait pur et simple de la loi du 31 mai, le Message annonçait la présentation d'une nouvelle loi électorale. Le ministre de l'intérieur a déposé ce projet de loi, séance tenante. Ce projet de loi supprime radicalement la condition du domicile triennal établie par la loi du 31 mai. Il réduit la durée du domicile à six mois, c'est-à-dire au terme adopté par la loi précédente. Pour le reste, il n'a d'autre but que d'étendre le cercle des incapacités légales. De la loi même du 31 mai il ne conserve que les dispositions les plus insignifiantes.

Comme on pouvait s'y attendre, le ministre de l'intérieur a réclamé la discussion d'urgence. L'honorable M. Berryer a brièvement exposé les motifs qui faisaient un devoir à l'Assemblée d'ajourner sa décision. Il a particulièrement appelé l'attention de la majorité sur la retraite imprévue du dernier cabinet et sur la circulaire adressée aux généraux de l'armée par le nouveau ministre de la guerre. M. Berryer conclut en proposant à l'Assemblée de rejeter la prise en considération de l'urgence et de se retirer dans ses bureaux pour nommer une commission qui serait chargée de faire un rapport sur la situation politique.

Le ministre de l'intérieur ayant déclaré que le gouvernement était prêt à donner les explications qui lui seraient demandées, M. Berryer n'a pas persisté dans celle de ses propositions qui tendait à nommer une commission d'enquête. Mais il a formellement maintenu la proposition par laquelle il demandait le rejet de l'urgence. Deux membres du cabinet, M. de Thorigny, et M. Giraud, secondés par M. Emile de Girardin, ont vainement insisté. La prise en considération de l'urgence a été rejetée à une majorité considérable.

Nous donnons *in extenso* le résumé du message du Président de la République française, lu le 4 novembre à la reprise des travaux de l'Assemblée Nationale :

« Vous venez d'entendre l'exposé fidèle de la situation du pays; elle offre pour le passé des résultats satisfaisans; néanmoins un état de malaise général tend chaque jour à s'accroître. Partout le travail se ralentit, la misère augmente, les intérêts s'effraient et les espérances anti-sociales s'exaltent à mesure que les pouvoirs publics approchent de leur terme.

» Dans un tel état de choses, la première préoccupation du gouvernement doit être de rechercher les moyens de conjurer les périls et d'assurer les meilleures chances de salut. Déjà, dans mon dernier Message, mes paroles à ce sujet, je m'en souviens avec orgueil, furent favorablement accueillies par l'Assemblée. Je vous disais :

« L'incertitude de l'avenir fait naître bien des appréhensions, en révéillant bien des espérances. Sachons tout faire à la patrie le sacrifice de ces espérances, et ne nous occupons que de nos intérêts. Si dans cette session vous votez la révision de la Constitution, une Constituante viendra refaire nos lois fondamentales et régler le sort du pouvoir exécutif. Si vous ne le voulez pas, le peuple, en 1852, manifestera solennellement l'expression de sa volonté nouvelle. Mais, quelles que puissent être les solutions du l'avenir, entendons-nous, afin que ce ne soit jamais la passion, la surprise ou la violence qui décident du sort d'une grande nation. »

» Aujourd'hui les questions sont les mêmes, et mon devoir n'a pas changé. C'est de maintenir l'ordre inflexiblement, c'est de faire disparaître toute cause d'agitation, afin que les résolutions qui dérideront de notre sort soient conçues dans le calme et adoptées sans contestation.

» Ces résolutions ne peuvent émaner que d'un acte décisif de la souveraineté nationale, puisqu'elles ont toutes pour base l'élection populaire. Eh bien! je me suis demandé s'il fallait, en présence du délire des passions, de la confusion des doctrines, de la division des partis, alors que tout se ligue pour enlever à la morale, à la justice, à l'autorité leur dernier prestige; s'il fallait, dis je, laisser ébranlé, incomplet, le seul principe qu'au milieu du chaos général la Providence ait maintenu debout pour nous rallier.

» Quand le suffrage universel a relevé l'édifice social par cela même qu'il substituait un droit à un fait révolutionnaire, est-il sage d'en restreindre plus large le domaine? »

» Enfin, je me suis demandé si, lorsque des pouvoirs nouveaux viendront présider aux destinées du pays, ce n'était pas d'avance compromettre leur stabilité que de laisser un prétexte de discuter leur origine et de méconnaître leur légitimité.

» Le doute n'était pas possible, et, sans vouloir m'écarter un seul instant de la politique d'ordre que j'ai toujours suivie, je me suis vu obligé, bien a regret de me séparer d'un ministère qui avait toute ma confiance et mon estime, pour en choisir un autre, composé également d'hommes honorables, connus par leurs sentiments conservateurs, mais qui voulussent admettre la nécessité de rétablir le suffrage universel sur la base la plus large possible.

» Il vous sera donc présenté un projet de loi qui restitue au principe toute sa plénitude, en conservant de la loi du 31 mai ce qui dégage le suffrage universel d'éléments impurs, et en rend l'application plus morale et plus régulière.

» Ce projet n'a donc rien qui puisse blesser cette Assemblée; car si je crois utile de lui demander aujourd'hui le retrait de la loi du 31 mai, je n'entends pas rester l'approbation que je donnai alors à l'initiative prise par le ministère qui venait de quitter le pouvoir, dans cette loi était l'œuvre, l'honneur de la majorité. Elle reconnaîtra même les effets salutaires qu'elle a produits.

» En se rappelant les circonstances dans lesquelles elle fut présentée, on avouera que c'était un acte politique bien plus qu'une loi électorale, une véritable mesure de salut public et toutes les fois que la majorité me proposera des moyens énergiques de sauver le pays, elle peut compter sur mon concours loyal et désintéressé. Mais les mesures de salut public n'ont qu'un temps limite.

» Cette loi, 31 mai, dans son application, a même dépassé le but qu'on pensait atteindre. Personne ne prétendra la suppression de trois millions d'électeurs, dont les deux tiers sont habitans paisibles des campagnes. Qu'en est-il résulté? C'est que cette immense exclusion a servi de prétexte au parti anarchique, qui couvre ses détestables desseins de l'apparence d'un droit trahi et méconnu. Trop inférieur en nombre pour vaincre par de la société par le vote, il espère, à la faveur de l'émotion générale et au déclin des pouvoirs, faire naître sur plusieurs points de la France de la fois des troubles qui seraient réprimés sans doute, mais qui nous jetteraient dans de nouvelles complications.

» Indépendamment de ces périls, la loi du 31 mai, comme loi électorale, présente de graves inconvéniens. Je n'ai pas cessé de croire qu'un jour viendrait où il serait de mon devoir d'en proposer l'abrogation.

» Défectueuse, en effet, lorsqu'elle est appliquée à l'élection d'une Assemblée, elle l'est bien davantage lorsqu'il s'agit de la nomination du Président, car si une résidence de trois ans dans la commune a pu paraître une garantie de discernement imposée aux électeurs pour connaître les hommes qui doivent les représenter, une résidence aussi prolongée ne saurait être nécessaire pour apprécier le candidat destiné à gouverner la France.

» Une autre objection grave est celle-ci : La Constitution exige, pour la validité de l'élection du Président par le peuple, deux millions au moins de suffrages; et s'il ne réunit pas ce nombre, c'est à l'Assemblée qu'est conféré le droit d'élire. La Constitution ayant donc décidé que, sur dix millions de votans portés alors sur les listes, il suffisait du cinquième pour valider l'élection.

» Aujourd'hui le nombre des électeurs se trouvant réduit à sept millions, en exiger deux, c'est intervertir la proportion, c'est-à-dire demander à quatre au lieu du cinquième, et laisser dans une certaine éventualité, ôter l'élection au peuple pour la donner à l'Assemblée. C'est donc changer positivement les conditions d'éligibilité du Président de la République.

» Enfin j'appelle votre attention particulière sur une autre raison décisive peut-être.

» Le rétablissement du suffrage universel sur sa base pleine et large donne une chance de plus d'obtenir la révision de la Constitution. »

» Vous n'avez pas oublié pourquoi, dans la session dernière, les adversaires de cette révision se refusaient à la voter.

» Ils s'appuyaient sur cet argument, qu'ils savaient rendre spécieux : La Constitution, disaient-ils, œuvre d'une Assemblée issue du suffrage universel, ne saurait être modifiée par une Assemblée issue du suffrage restreint. Que ce soit là un motif réel ou un prétexte, il est bon de l'écarter et de pouvoir dire à ceux qui veulent lier le pays à une Constitution immuable : Voilà le suffrage universel rétabli; la majorité de l'Assemblée, composée par deux millions de petitionnaires, par le plus grand nombre des conseils d'arrondissement, par la presque unanimité des conseils généraux.